

Droits d'exportation du pétrole

à porter la taxe de 4 à 10 dollars. Qu'on comprenne bien que l'adoption du bill à l'étape de la deuxième lecture ne comporte pas de notre part un accord portant sur ce changement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): A ce propos, j'espère que nous aurons d'autres consultations, mais je puis assurer au chef de l'opposition que je ne présume de rien.

M. Horner (Crowfoot): Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Comme toute cette affaire de pétrole et de taxe a suscité un grand intérêt à l'échelle nationale, le ministre nous dirait-il si la conférence de janvier sera ouverte au public et si elle sera télévisée afin que nous puissions y participer, au moins comme auditeurs?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois comprendre que le premier ministre est l'hôte de la conférence, qui sera une conférence ouverte. Si les provinces y consentent, elle pourrait être télévisée, mais le premier ministre peut me corriger si je me trompe là-dessus. Quant à savoir si la participation pourra se faire au moyen d'une ligne ouverte, je ne saurais le dire.

• (1530)

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je demande une mise au point. En réponse à une question que lui posait ce matin le chef de l'opposition (M. Stanfield), le ministre a déclaré—ce sont, je crois, ses propres paroles—qu'il fallait maintenir le droit, qu'il ne pouvait être question ni de substitution ni de reconversion de la taxe d'accise pour des motifs qui découlent aussi bien d'ententes internationales que fédérales-provinciales. Reste à savoir si les motifs qu'il a fournis et qui se rapportent aux ententes fédérales-provinciales se justifient; quoi qu'il en soit, accepterait-il de préciser les motifs qui justifient le maintien de ce droit sur le plan international?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est en raison de notre incapacité à prédire quel sera le prix du pétrole sur les marchés internationaux au regard d'un blocage des prix imposé ou accepté d'un commun accord. Nous voulons avoir une certaine marge de prévision. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il nous fallait une mesure souple. Les bleus de ce qui a été dit ce matin n'étaient pas très clairs.

Une voix: Nous nous donnerons cela dans environ deux mois.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'espère que vous passerez une bonne fin de semaine.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. McCleave.)

M. le président: Le comité entreprend l'étude de l'article 2 du bill.

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Ritchie: Monsieur le président, ce bill établit, à vrai dire, deux précédents très importants quant à la pratique en cours et atteste d'une évolution très marquée de notre notion de Confédération. Je crains que nous n'aidions pas ainsi à dissiper le moindre de la très grande hostilité que manifeste l'Ouest canadien. Voici le problème. Pour la première fois, du moins à un degré appréciable, les ressources non renouvelables que possèdent les provinces seront assujetties à des restrictions fédérales afin

[M. Stanfield.]

de permettre la réalisation de ce que, selon le ministre des Finances, doit représenter une politique du pétrole équitable pour le Canada tout entier, tandis que sera levée en même temps une taxe à l'exportation, non remboursable en totalité aux provinces, ou qui ne sera pas transmise par les filières ordinaires de distribution aux sociétés et éventuellement aux provinces ainsi qu'à tout le pays.

Voyons ce que serait une politique juste du prix du pétrole. Elle consisterait, en ce qui concerne les consommateurs, à faire en sorte que les consommateurs de pétrole et de gaz naturel paient le plus bas prix possible tout en veillant à ce que demeure économique l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel. Par contre, les producteurs chercheraient à imposer le prix le plus élevé possible. Il est actuellement heureux que ce pétrole et ce gaz naturel soient produits dans l'Ouest canadien parce qu'il devient plus facile au gouvernement actuel de continuer à exercer une discrimination à l'égard de cette région du pays. Cette invasion directe du champ des responsabilités provinciales semble sans précédent. Cette mesure fiscale ne fera rien pour apaiser le sentiment que l'Ouest canadien est coupé de l'évolution du pays et que la seule valeur pour la confédération canadienne repose sur une question de ressources.

L'année qui vient de se terminer a vu la confédération éprouver des tensions et des pressions accrues. Ces tensions et ces pressions ont augmenté, et non diminué. A la fin de l'année dernière, on a entendu deux gouvernements de couleur politique totalement différente lancer un appel aux armes en Alberta et en Saskatchewan, pour s'assurer qu'ils exerceraient un contrôle sur la fixation du prix de leur propre pétrole. La faible possibilité d'amélioration de la situation à laquelle avait donné lieu la conférence de Calgary est évidemment devenue un mirage politique. Même à cette conférence, le gouvernement fédéral a fait peu de promesses d'importance, sinon aucune, même en ce qui concerne les taux bancaires régionaux et les tarifs de transport. L'Alberta et la Saskatchewan ont proposé d'assumer de nouvelles responsabilités, ce qu'Ottawa trouve difficile. Il se peut que nous nous trouvions pris dans une lutte constitutionnelle. Évidemment, si le pétrole et le gaz naturel se trouvaient dans le Canada central, Ottawa n'aurait pas le même problème à propos des mesures législatives que l'Alberta et la Saskatchewan sont en voie d'adopter.

Peut-être serait-il sage de voir pourquoi le prix international du pétrole a changé et comment la situation canadienne s'insère dans la conjoncture mondiale. Il y a eu augmentation du prix des denrées à l'échelle mondiale. On ne peut donc reprocher aux Arabes d'avoir augmenté le prix de leur pétrole. Le ministre a laissé entendre que nous sommes presque aux prises avec un monopole, mais en fait les Arabes vendaient leur pétrole 5c. le gallon et s'apercevaient que celui-ci se revendait un dollar en Europe de l'Ouest. Jusqu'aux augmentations récentes, le prix de leur pétrole brut n'avait monté que de 16 p. 100 en 25 ans. Le schah d'Iran, d'après ce que rapportent les journaux de la semaine dernière, a fait des observations qui me semblent très justes quand il a dit que les pays occidentaux achetaient le pétrole pour presque rien et vendaient aux Arabes des produits à des prix 50 fois plus élevés que la hausse du prix du pétrole.

Comme le ministre l'a dit, le prix du pétrole arabe était de \$2.50 le baril à la fin de 1972; ce pétrole était acheminé en grande partie en Europe de l'Ouest où les consommateurs payaient l'essence tirée du pétrole plus de \$30. On ne peut vraiment pas reprocher aux Arabes l'augmentation